

LE BILLET DE BANQUE ARCHAÏQUE ?



ET AUSSI

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



FINANCES PUBLIQUES EN LUTTE



AMIANTE : LE TRIPODE



LA PERTE D'AUTONOMIE



Editorial

SOYONS RÉVOLTÉS

Le 15 juin, à l'occasion de la journée mondiale contre la faim, des associations tiraient une nouvelle fois le signal d'alarme, dans l'indifférence presque générale. Alors que 30 millions de personnes risquent de mourir de faim au Nigéria, en Somalie, au Yémen et au Soudan, le monde avait les yeux braqués sur les turpitudes d'un ballon rond et de jeunes hommes aux expérimentations capillaires improbables.

Le 21 juin, en France, sous la pression malveillante des banques d'affaires et des multinationales, le parlement adoptait la loi secret des affaires. Au prétexte de protéger les entreprises, cette loi permettra de passer sous silence les scandales sanitaires ou les affaires d'évasion fiscale. Heureusement ce jour là, les airs joyeux de la fête de la musique permettaient de nous laisser bercer d'insouciance.

Avant même que le ballon rond ne s'arrête de rouler, de petits vélos se lanceront dans le Tour de France et puis pour ceux



qui le peuvent nous partirons avec nos familles, nos amis, vers notre petit coin de paradis pour oublier les problèmes de nos quotidiens.

C'est à ce moment, que le gouvernement fixera le cap de l'action publique 2022. Le rapport de la cour des comptes sur la DGFIP sorti le 20 juin donne déjà le ton. Ce sera encore moins de service et de protection pour les plus démunis, toujours plus d'impunité et de largesses pour les nantis. Ce sera encore moins de droits, moins de reconnaissance pour nous, les salariés. A cette époque de l'année le journal télévisé nous contera sûrement l'attendrissante histoire de ce fidèle chien malencontreusement perdu

sur une aire d'autoroute et qui bravement parcourra 300 km pour retrouver ses maîtres chéris.

Comme le disait Platon « *ceux qui racontent les histoires gouvernent le monde* ». Ne nous laissons pas endormir, ne laissons pas nos consciences être hypnotisées par la danse des tubes cathodiques. (oui je sais il n'y a plus de tubes cathodiques mais cela rappellera des souvenirs mélancoliques à certains). Prenons donc garde à ne pas nous abandonner à la langueur de l'été. Soyons révoltés devant les injustices et les inégalités. Ils peuvent user de tous les artifices, qu'ils sachent qu'à la CGT nous ne serons jamais résignés.

SOMMAIRE :

03 • Loi Pacte : fin de l'autonomie de la Caisse des dépôts

04 • Finances Publiques : Sur tous les fronts

05 • Est ce ainsi que les hommes vivent ?

06 • Le billet de banque : archaïque ?

08 • Secret des affaires : silence, on détruit tout !

09 • Attac a 20ans !

09 • Pour la justice, Nicole Briand relaxée !

10 • Amiante, l'exemple par le « Tripode » à Nantes

11 • Journée d'étude sur l'exposition aux produits dangereux

12 • La perte d'autonomie : cela se finance !

14 • Le droit aux vacances pour tous n'est pas une utopie !

15 • Mai 1968, les Finances aussi !



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1019 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Fax : 01 55 82 76 69
Courriel : contact@cgtfinances.fr
Internet : www.cgtfinances.fr

Prix : 0.50 €

Loi Pacte : fin de l'autonomie Républicaine de la Caisse des dépôts

Créée, il y a plus de 200 ans, la Caisse des dépôts, Établissement public spécial, est placée depuis l'origine sous la protection et l'autorité du législateur afin de garantir les différentes formes d'épargne « populaires » qu'elle centralise (retraites publiques, prévoyance, dépôts réglementés et épargne sur livret...), à la fois, de tout risque de détournement spéculatif par les marchés financiers et de toute tentation prédatrice du gouvernement. Or, le projet de loi vient, en quelques articles, saper scrupuleusement toutes les dispositions actuelles du Code Monétaire et Financier permettant d'éviter ces deux écueils en mettant fin à cette garantie.

QUELQUES EXEMPLES... NON EXHAUSTIFS :

L'article 30 du projet de loi viendrait modifier la composition de la Commission de surveillance, instance de gouvernance de la CDC, censée précisément incarner l'autorité du Parlement

sur l'institution et garantir son autonomie : s'il prévoit d'augmenter le nombre de commissaires surveillants, de 13 à 15, notamment en intégrant enfin deux représentants des salariés (mesure que nous saluons même si le nombre est insuffisant et les modalités de désignation contestables), il a surtout pour effet de porter à 5, le nombre de représentants de l'exécutif (contre 1 auparavant)... tandis qu'il stabilise à 5 également le nombre de parlementaires (dont 3 au minimum appartiennent à la majorité).

L'article 35, quant à lui, prévoit carrément que le versement annuel de la CDC au budget de l'Etat sera désormais fixé par décret. On voit mal comment le Parlement pourrait faire valoir et défendre l'autonomie de la CDC alors que la ponction annuelle sur son résultat serait entièrement dépendante du pouvoir réglementaire de l'exécutif ; d'autant que par ailleurs l'article 33 vient alléger les modalités de restitution de son

action devant les parlementaires et que les PV de la commission de surveillance ne seraient plus publiés.

Quant à la banalisation et la soumission aux « standards du droit commun bancaire », tout est dit par l'**article 33 qui prévoit que « la CDC est soumise en matière de gestion comptable, aux règles applicables en matière commerciale ».** Que dire de la suppression prévue par l'article 32 du Caissier général (comptable public spécifique à la CDC et prévu par la loi depuis 1816), ou encore de la suppression des prérogatives de contrôle de la Cour des comptes et surtout dans le cadre de l'article 34, de la banalisation de la supervision et du modèle prudentiel de la Caisse qui serait désormais assuré par l'ACPR à l'instar de n'importe quelle banque commerciale ! Cette instance de régulation pourrait même en cas de manquement à ses injonctions, « prononcer une sanction pécuniaire d'un montant maximal égal au décuple du capital initial auquel sont astreintes les établissements de crédit ».

Finances Publiques : Sur tous les fronts

Période très troublée que ce début de printemps où les multiples réformes gouvernementales sapent les fondements même du socle social issu de l'après guerre.

Devant la mise à mal d'un modèle social, certes attaqué régulièrement par les différents gouvernements mais qui a fait ses preuves, notamment au moment de la crise financière de 2008 (et qui a permis à la France de résister beaucoup mieux que ses voisins européens), les agents des finances publiques et leurs syndicats, CGT en tête ont décidé de réagir et de refuser la casse du service public fiscal et foncier mise en œuvre par leur direction générale.

Si les différentes journées d'action, intersyndicales, interprofessionnelles comme inter-fonctions publiques ont été bien suivies, souvent d'un haut niveau, les agents des finances publiques ont su profiter de l'éclairage et de la visibilité que leur permettait la période de déclaration d'impôt sur le revenu pour faire entendre leur voix et leur refus de la politique menée par Bercy.

DU NORD AU SUD, LA DIAGONALE DES LUTTES

Ainsi, les agents des finances publiques des Pyrénées Orientales ont choisi une forme d'action spectaculaire dès le 3 mai, bloquant le Centre des Finances Publiques de Perpignan pendant plus de

2 semaines. Actions également, notamment dans le Gard et l'Hérault avec manifestations devant les Centres des Finances mais également dans les Hautes Pyrénées contre la fermeture de trésoreries et la disparition de services (comme à Lannemezan, avec de nombreuses initiatives bénéficiant d'un large soutien de la population).

La liste est longue, partout les agents sont mobilisés, interpellant leurs directions lors des comités techniques locaux, externalisant les sujets auprès des populations et des élus, multipliant les réunions d'information. Les demandes sont d'ailleurs nombreuses, l'arrivée annoncée à grand renfort de pub du prélèvement à la source interrogeant fortement les



contribuables. Pour informer, tous les moyens sont utilisés, retard à l'ouverture des services, information du public devant les queues formées devant les centres (oui, mesdames et messieurs du gouvernement et de la haute administration, ne vous en déplaisent, les « *gens* » se déplacent encore, et en masse, les campagnes de promotion du tout numérique n'effacent pas le besoin de contact réel..)

OCCUPATION TOTALE

Réunis en assemblé générale tôt début mai, les agents des finances du Nord ont décidé de bloquer et d'occuper jour et nuit le centre d'encaissement de Lille, un des trois de France, qui encaisse la majorité des chèques envoyés (tiers provisionnel, contribution foncière des entreprises, etc...). Aux revendications nationales partagées, se sont rajoutées localement

la dénonciation du manque de moyens, la pénurie d'effectifs, l'empilement de réformes néfastes à la qualité du service public. Et malgré les pressions exercées par la direction, menaces de sanctions, envoi d'un huissier tous les jours, après deux semaines de blocage complet, les discussions ont pu enfin s'ouvrir positivement : il n'y a donc qu'en criant très fort que l'on puisse être entendu dans cette administration !



Est ce ainsi que les hommes vivent ?

Action publique 2022, réforme ferroviaire, loi travail et ses ordonnances, réforme du système de santé, etc, on sait maintenant comment les salariés, femmes et hommes de ce pays vont être fermement priés de se plier aux désirs sans limite de quelques uns, sous couvert de modernité et d'adaptation : « *il faut bien vivre avec son temps* » !

Et toujours la même ritournelle : trop de garanties pour les salariés, trop de confort pour les retraités, trop de statut pour les fonctionnaires agents publics, trop de présence des services de l'État, trop de paresse et de magouilles pour les sans emplois,

trop de fiscalité, trop de règlementations, trop de grèves, trop de congés...

Peu importe si on meurt parce que le premier service des urgences est trop loin, si on ne peut plus vivre là où on l'a choisi parce qu'il n'y a plus de transports collectifs, ni même de réseau mobile, alors que l'on numérise à tout va (c'est l'avenir, nous dit on). Peu importe si l'on paie tout plus cher parce que « *c'est loin* », si la maternité est à plus de 2 heures de (mauvaise) route puisque statistiquement, en France, il n'y a pas « *d'offre de soin* » qui soit éloignée de plus de 30 minutes de sa résidence. Peu

importe si les enfants sont scolarisés à l'autre bout du département, peu importe que toutes les administrations s'éloignent et rejettent les administrés, trop « *intoxiqués* » qu'ils sont à l'accueil physique. Peu importe que les gendarmeries s'éloignent puisqu'on vous dit qu'on met le paquet sur la sécurité. Peu importe que, hors des festivals d'été, la France soit un terrible désert culturel. Peu importe tout ça puisqu'on va tous vivre (survivre) dans quelques grandes métropoles, laissant nos campagnes à quelques illuminés archaïques, ou centres de stockage pour déchets radio actifs !

Le billet de banque : archaïque ?

Alors que la Banque de France s'apprête à déménager son imprimerie de Chamalières (plus important producteur de billet de la zone euro, et centre fiduciaire - tri des billets -) à Vic-Le-Comte (actuelle papeterie de la Banque), le syndicat CGT de la Banque a organisé, le 26 mai dernier une conférence débat sur le thème : quel avenir pour le billet ?

PETIT HISTORIQUE

Malgré certains débats, il n'est pas incohérent de considérer que la monnaie fiduciaire (du latin fiducia, la confiance) est aussi ancienne que la monnaie elle-même. En effet, la valeur d'échange des monnaies métalliques de l'antiquité ou du Moyen-âge dépassait la valeur intrinsèque de leurs matériaux. La première tentative de mise en place billet papier en France est celle du « *système Law* » en 1716, mais son échec empêchera la monnaie papier de s'imposer dans les mœurs avant la fin du XIXe siècle, bien après les premières émissions de billets en Franc Germinal par la Banque de France en 1803.

Aujourd'hui, la production des billets de banque libellés en euros est répartie par la BCE entre les différentes banques centrales nationales, celles-ci pouvant déléguer la production de leur « *quota* » à des imprimeries privées, ou à une imprimerie publique détenue par la Banque centrale, comme en France ou en Espagne. L'imprimerie de la Banque de France située à Chamalières produit d'ailleurs près de 20 % des billets en circulation dans la zone euro.

LE BILLET, UNE RELIQUE DU PASSÉ ?

De nombreux responsables politiques ou dirigeants de banques prédisent – et

appellent de leur voeux – la disparition du billet. Vitant la traçabilité et la praticité des moyens de paiement électroniques et de la carte bleue, ils font mine d'oublier les nombreux avantages de la monnaie fiduciaire. Tout d'abord, le taux de fraude à la carte bancaire en France s'établissait à 0,064 % des transactions pour un montant de 399 millions d'euros en 2016, là où l'on estime le nombre de faux billets en circulation à 0,0004 %. On pourrait donc estimer qu'un règlement en espèces est 150 fois plus sûr.

D'autre part, là où le billet est souvent présenté comme un vecteur de blanchiment et de financement des activités criminelles, le Groupe d'action financière

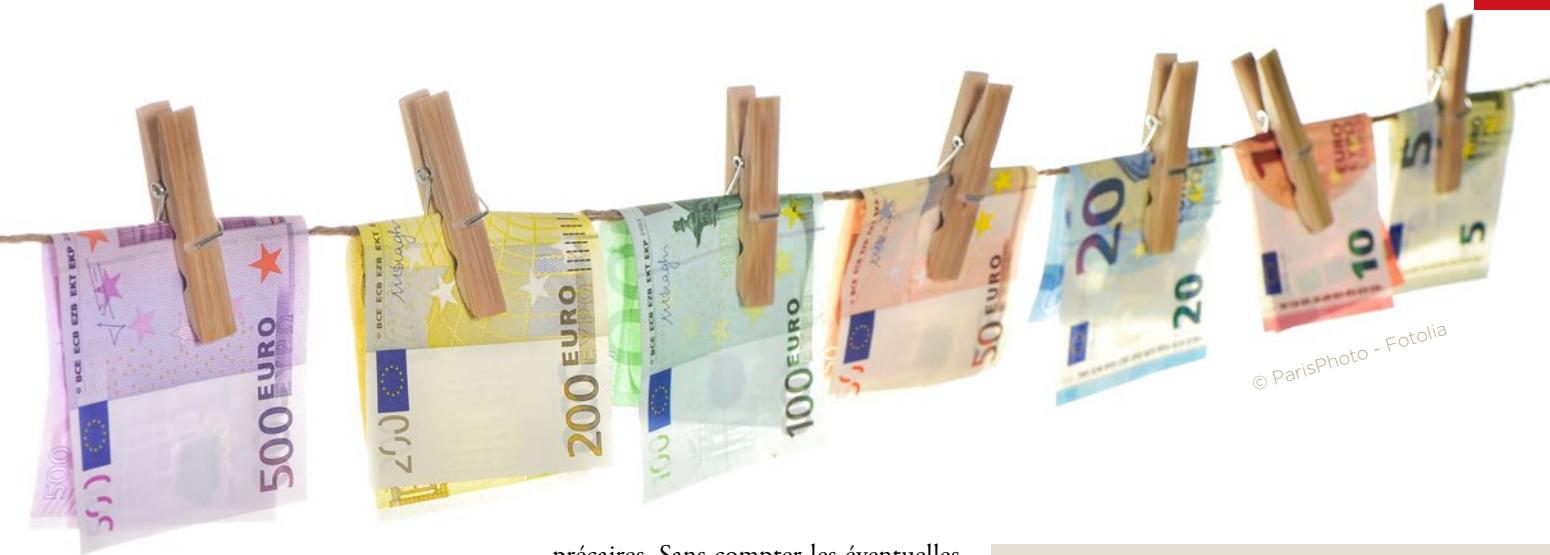
André Chassaigne
(député)

Guy Ponnet
(syndicaliste Belge)

François VAURE
(CGT Banque de France)

Valérie Lefebvre-Haussmann
(CGT Banques et assurances)





© ParisPhoto - Fotolia

(GAFI) [organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme] estimait dans son rapport de 2013 à ce sujet que les paiements mobiles et les cartes prépayées étaient tout autant utilisées. Le groupe ayant perpétré les attentats du 13 novembre 2015 les ont d'ailleurs massivement utilisés durant l'année ayant précédé leurs actes. Quant aux fraudeurs fiscaux, les montages financiers dans des établissements « *respectables* » ont depuis longtemps remplacé les mallettes de billets.

Le billet est également un moyen de paiement gratuit, dont l'utilisation n'est en outre pas soumise à la présence de réseau fibre ou mobile, et sa disparition viendrait aggraver l'exclusion financière dont sont victimes les personnes les plus

précaires. Sans compter les éventuelles pannes ponctuelles qui sont à même de survenir et de toucher de plus larges pans de la population.

D'ailleurs, les citoyens utilisent toujours massivement le « *cash* » puisqu'une étude publiée par la BCE montre que dans la zone euro les paiements en espèces représentent 60 % des paiements, essentiellement dans les commerces de proximité pour des achats inférieurs à 50 euros. En France, l'utilisation des espèces dans les magasins représente 68 % des transactions.

Enfin, dernier argument pour les citoyens, l'utilisation de billet rapporte de l'argent à la collectivité à travers le droit de seigneurage(1), perçu par la Banque centrale et reversé à l'État sous forme de dividendes. —

Pourquoi cette croisade contre le « *cash* » ?

Si le billet est à ce point dans le viseur des banques, c'est non seulement parce que son usage leur coûte – sa distribution ou son stockage sont à leurs frais – mais aussi parce qu'elles perçoivent des revenus sur les autres moyens de paiement. En effet, outre les frais directement facturés pour la mise à disposition d'une carte, d'un terminal de paiement pour le commerçant, la traçabilité est également une source de revenus. Sans même rentrer dans les débats concernant l'atteinte à la vie privée que peuvent constituer la conservation de données concernant vos habitudes de consommation ou vos allées et venues, ces données peuvent être exploitées ou revendues à des partenaires commerciaux.

L'enjeu est donc bien la privatisation de la monnaie, sa captation au profit des actionnaires. Au-delà de l'usage de billet pour régler, c'est donc bien la question d'un contrôle public des moyens de paiement en général qui doit être posée.

Le Seigneurage

Quand une banque vous donne des billets, le plus souvent, elle emprunte cet argent auprès de la Banque centrale européenne qui en tire des intérêts. Le « *seigneurage* » est la différence entre le montant de ces intérêts perçus et le coût de fabrication des billets. Il est réparti non en fonction de la circulation fiduciaire de chaque pays, mais en fonction

de sa part dans le capital de la BCE. Le seigneurage est une des principales sources de revenus pour la Banque de France comme pour toute banque centrale. Dans un passé lointain, ce sont les seigneurs qui battaient la monnaie. Ce terme est resté même si aujourd'hui, ce sont les banques centrales nationales qui en ont la responsabilité.

Secret des affaires : silence, on détruit tout !

C'est donc une épée de Damoclès qui pèse désormais sur les lanceurs d'alerte, les salariés et leurs syndicats, les journalistes, les chercheurs et les associations de protection des consommateurs et de l'environnement.

Jeudi 21 juin, cette épée est tombée, et la douleur du choc va se faire durement sentir !

Dévoiler un montage d'optimisation fiscale, comme dans le cas récent du groupe Kering de François Pinault (7e fortune de France), révéler des difficultés économiques qui pourraient provoquer des licenciements massifs, comme dans le cas de Conforama, ou enquêter sur l'utilisation de produits toxiques dangereux pour les salariés et les consommateurs, pourraient ainsi tomber sous le coup du « *secret des affaires* ».

Sous la pression des lobbies dont les représentants travaillent énormément auprès des deux chambres (Assemblée nationale et Sénat), ne ménageant ni leurs arguments, ni leur temps, ni leurs moyens ni leur argent, la loi dite sur « *le secret des affaires* » a été définitivement adoptée par les sénateurs le jour de la fête de la musique.

La partition avait été bien écrite, malgré le concert des nombreux opposants, il n'y a pas eu de fausses notes et c'est maintenant la liberté d'informer, d'alerter donc, in fine le citoyen qui vont déchanter !

Journalistes, syndicalistes, salariés, lanceurs d'alerte, ONG, chercheurs et universitaires pourront être poursuivis devant les tribunaux par les multinationales. Les lobbies auront la main pour décider quelles sont les informations qui

doivent être accessibles aux citoyens et pourront imposer la censure.

Pour distinguer les 248 sénateurs et sénatrices qui, par leur vote, ont remis en cause les libertés fondamentales et le droit à l'information, le collectif #Stop-secretd'affaires met à disposition un site permettant à chacune et chacun de leur décerner un bâillon d'or (baillondor.fr). Nous remercions les 95 sénateurs et sénatrices qui ont refusé de céder aux lobbys et ont voté contre la proposition de loi.

Nous nous félicitons qu'une saisine du conseil constitutionnel soit annoncée. La coalition y associera sa contribution (via une « *porte étroite* ») pour garantir le respect des libertés fondamentales. Notre fédération est totalement partie prenante de toutes les initiatives du collectif #stop-secretd'affaires.



Attac a 20ans !

Crée en 1998 à l'initiative notamment de la fédération CGT des Finances, ATTAC fête cette année ses 20 ans. Samedi 2 juin dernier, ce fut l'occasion pour l'association de revenir sur les raisons de sa création et d'animer, partout en France notamment à Paris, des tables rondes, débats, ateliers, mais aussi des concerts et des moments de convivialité.

INTERVIEW DE SUSAN GEORGES (EXTRAITS)

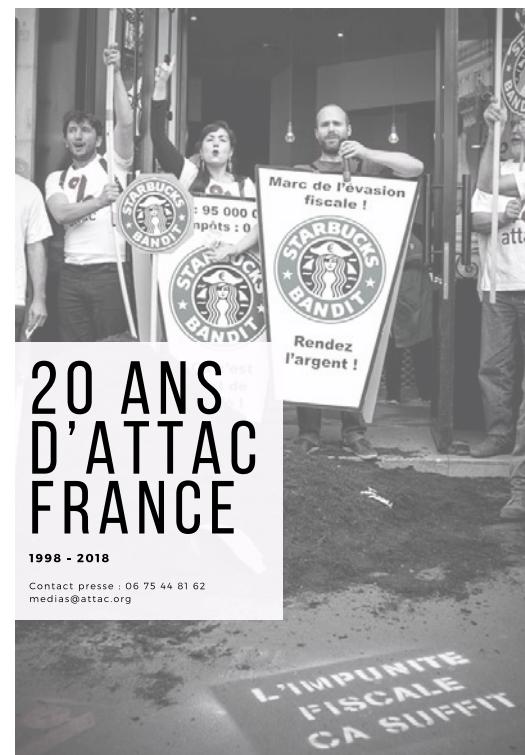
« Une grave crise financière secoue l'Asie lorsque Ignacio Ramonet (*Le Monde Diplomatique*) écrit, en décembre 1997, son fameux éditorial qui appelle à désarmer les marchés financiers. À la suite, Bernard Cassen me propose de faire partie des fondateurs à titre personnel. J'ai donc participé à la première réunion, qui m'a permis de découvrir des organisations que je ne connaissais pas du tout, comme par exemple, la CGT Finances ».

Jean-Christophe Chaumeron, secrétaire de notre fédération a été le premier trésorier d'Attac, puis ce fut au tour de Christian Pierre de le devenir, également militant de notre fédération.

« Je suis très heureuse que beaucoup de jeunes rejoignent Attac. Je suis convaincue, et je le dis depuis longtemps, qu'on peut faire beaucoup sans être très nombreux : ces actions menées contre la BNP ou Apple avec une poignée de militants sont très efficaces. Il faut que la politique soit un peu fun de temps en temps ».

« Le monde est à l'envers : au sommet la finance, puis l'économie, la société et, en dernier, l'environnement. C'est exactement l'inverse qu'il faut faire : l'environnement devrait être au sommet des préoccupations et la finance un outil au service de l'économie et des besoins humains. »

« Mais parfois, je m'inquiète pour les jeunes qui vont devoir se battre toute leur vie, car rien n'est jamais acquis ». —



Pour la justice et contre l'évasion fiscale, Nicole Briand relaxée !

Jeudi 7 juin, Nicole Briand, retraitée, militante d'Attac était jugée à Carpentras, pour cause de défense de l'intérêt général... Elle comparaisait pour « vol en réunion » et « refus de prélèvement ADN » suite à une action de « fauchage de chaises » ! Rappelons que Nicole était poursuivie pour avoir participé à une

action symbolique de réquisition de chaises à la BNP. Par cette action, pacifique et non violente, elle dénonçait, avec d'autres, militants d'Attac, syndicalistes ou citoyens les pratiques d'évasion fiscale orchestrées. Par sa décision, le tribunal confirme la légitimité des actions d'Attac en matière de lutte contre

l'évasion fiscale. C'est une victoire pour l'ensemble des militants venus demander sa relaxe et l'ensemble des citoyens et citoyennes qui luttent pour la justice fiscale. Quant à BNP Paribas, elle reste la banque française la plus implantée dans les paradis fiscaux, où elle détenait encore...198 Filiales en 2017 !

Amiante, l'exemple par le « Tripode » à Nantes

Santé et Environnement : des actions utiles pour aujourd'hui et demain !

1800 fonctionnaires ont travaillé dans l'immeuble dit du « Tripode » à Nantes, bourré de plusieurs centaines de tonnes d'amiante. Près de 200 agents ont déposé auprès du Tribunal de Nantes des recours pour faire reconnaître leur préjudice moral et le trouble de leurs conditions d'existence lié à l'exposition aux poussières d'amiante.

Le mardi 19 juin, le tribunal rejette les requêtes de 14 anciens agents du ministère des Affaires étrangères et prendra vraisemblablement cette même décision

pour les 170 recours suivants d'agents des Finances publiques et de l'Insee. C'est évidemment une grosse déception pour les plaignants et les familles. Après tout ce temps, un sentiment de profonde

injustice pour les victimes et d'impunité pour les responsables prédomine. Pourtant ce jugement est très instructif pour nos luttes et batailles à poursuivre !

D'abord, il s'agit d'un rejet sur la forme et non sur le fond ! Le tribunal considère qu'il y a prescription ! Un délai de quatre ans à partir de la date de la connaissance des risques d'exposition à l'amiante est opposé aux requérants. Ce motif, d'après le cabinet d'avocats, est largement susceptible d'appel et retiendra notre soutien et toute notre attention.

L'ETAT EMPLOYEUR ET RÉGULATEUR EST COUPABLE !

Le Tribunal établit pour autant que l'État a commis deux fautes distinctes susceptibles d'engager sa responsabilité. Alors que les conséquences d'une exposition à l'amiante sont largement reconnues dès 1996, l'État ne prend aucune mesure. Cela constitue « une faute de nature à engager sa responsabilité ». Et en tant qu'employeur et propriétaire de l'immeuble, il ne pouvait ignorer que le bâtiment en cause, réceptionné en 1972, comportait de l'amiante floqué en grande quantité. En attendant 1993 pour faire évacuer les locaux et sans engager



A droite sur la photo, Francis Judas et au centre Yvon Kerhervé (responsables de l'association des amiante du Tripode).

des mesures de protection, il a commis également une faute de même nature.

ET AUJOURD'HUI ?

Ce jugement renforce la légitimité de nos actions syndicales et condamne clairement tout ceux qui racontent que l'amiante n'est pas dangereux et n'appliquent pas la réglementation en vigueur.

Un guide ministériel de prévention du risque de l'amiante vient d'être actualisé et sera présenté ce deuxième semestre dans les instances locales. Son application va constituer un enjeu de santé décisif ! Le point récent sur les documents techniques amiante de nos bâtiments dégage pour les sites les plus dégradés la nécessité d'un plan urgent de désamiantage. C'est ce sur quoi nous vous proposons de travailler ensemble dès la rentrée.

D'autant plus que l'actualité juridique sera regardée au niveau international à l'automne. Alors que les victimes du scandale sanitaire de l'amiante réclament un procès pénal depuis 1996, année de la première plainte contre les dégâts de cette fibre cancérogène, la Cour de cassation validera ou pas les mises en examen « pour blessures ou homicides involontaires » de neuf employeurs.

La fédération des Finances comme toute la CGT entend bien prendre toute sa place dans cette bataille. Nous vous invitons à participer à l'initiative organisée au complexe CGT de Montreuil le mercredi 3 octobre.

—

Invitation Journée d'étude sur l'exposition aux produits dangereux

Mercredi 3 octobre 2018
9h30 / 16h30 salle du CCN Complexe CGT Montreuil

De nos luttes sur l'amiante aux risques d'aujourd'hui : « *la démarche CGT au cœur de l'action* » puis à 18h projection du film documentaire « *les sentinelles* » en présence du réalisateur Pierre Pézerat.

9H30 : IDÉOLOGIE ET PRATIQUES PATRONALES

➡ Enjeux de l'intervention des travailleurs et de la citoyenneté au travail avec

- Jérôme VIVENZA (animateur du collectif confédéral CGT « Travail-santé »),
- Laurent VOGEL (juriste et chercheur en santé au travail à l'Institut syndical européen - ETUI -),
- Josette ROUDAIRE (syndicaliste CGT de l'usine Amisol de Clermont-Ferrand)
- Jean-Marie BIRBES (syndicaliste CGT de l'usine Eternit de Tersac).

Débat : 10h45-12h30

14H : DÉMARCHE DE LA CGT AU CŒUR DE L'ACTION

➡ Quels outils et leviers pour des politiques de prévention sous contrôle social ?

➡ Les risques des gaz dans les conteneurs avec

- syndicat CGT Douanes
- fédération CGT des Ports et Docks

Débat : 14h20

16H : QUELLE PLACE DES CHSCT ET COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DANS LA DÉMARCHE DE LA CGT ?

Fin des travaux : 16h30

18h : Projection du film documentaire « *les sentinelles* »
salle du CCN avec le réalisateur Pierre Pézerat

Débat autour d'un pot convivial : 19h45

Inscriptions auprès de : m.dulio@cgt.fr

La perte d'autonomie : cela se finance !

Les personnels des Ehpad ne supportent plus les mauvaises conditions de travail et l'impossibilité de bien prendre en charge les résidents dans des conditions humaines, de respect et de dignité. Cette situation est d'autant plus intolérable que les tarifs demandés pour les résidents sont de plus en plus élevés. Bon nombre d'entre nous sont ou seront concernés par ces situations avec nos parents âgés et peut-être personnellement plus tard.

Niveau moyen d'une retraite en France : 1 376 €
Coût médian d'un Ehpad : 1 949 €

De grands groupes privés (Korian, Domus, Orpea, Yemera...) en font une source de plus en plus grande de profits tout en imposant, malgré des prix de séjours prohibitifs, des conditions de travail de plus en plus difficiles pour les personnels, ce qui entraîne d'incessants changements de salariés.

Les descendants directs, sont contraints de contribuer au tarif d'hébergement, les plongeant dans de grandes difficultés financières.

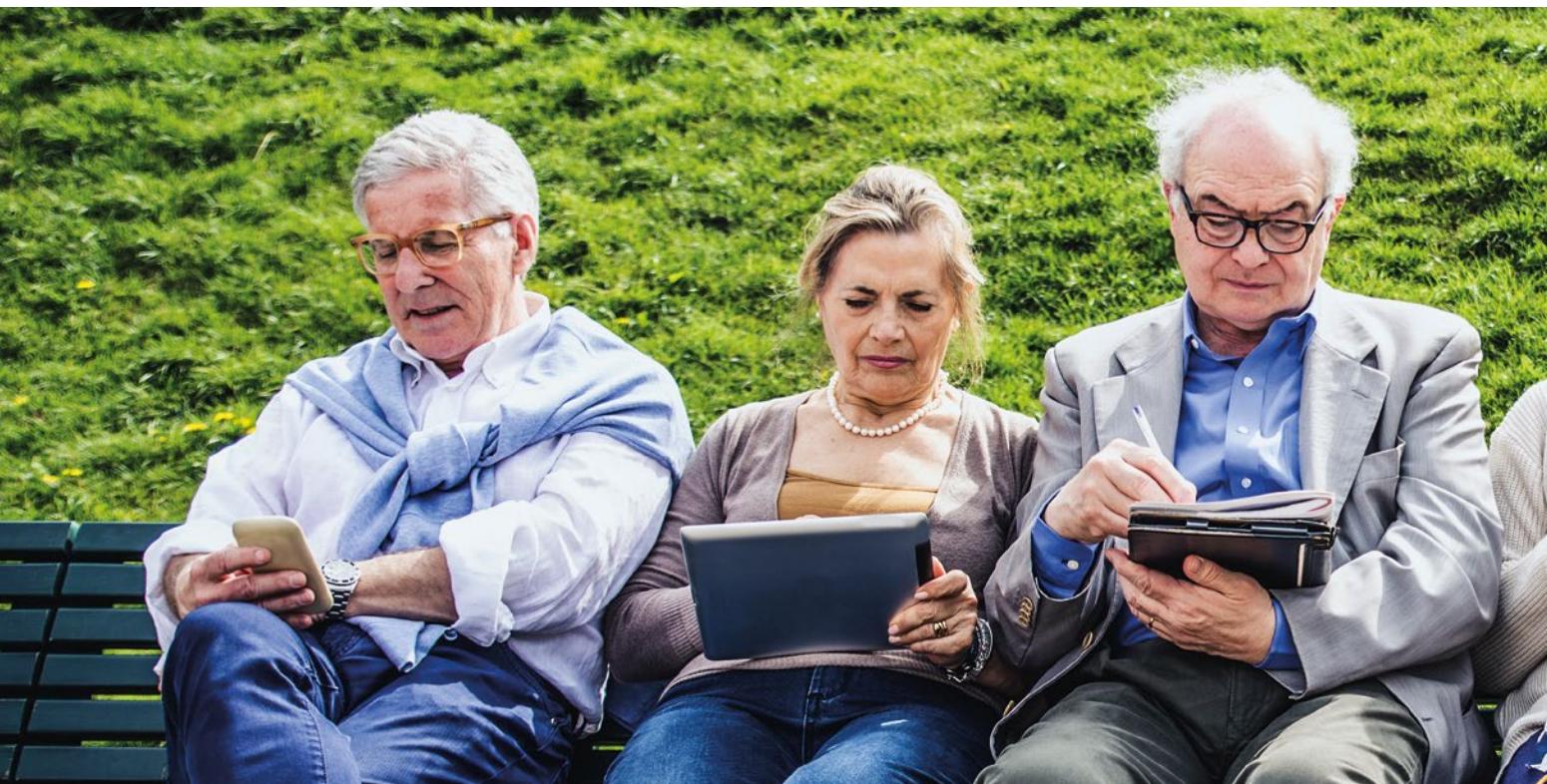
Dans bien des départements, l'Allocation pour la perte d'autonomie (Apa) est minime, certaines collectivités privilégiant le financement du soutien à domicile. Les établissements à but lucratifs ne sont pas tous habilités pour percevoir l'allocation logement.

La dégradation de la santé physique ou mentale est une question de santé publique, donc du ressort de la Sécurité sociale.

NOUS VOULONS :

1 Un droit universel de compensation de la perte d'autonomie pour tous les âges, se traduisant par une aide personnalisée en regard des situations de vie et financée par la Sécurité sociale.

2 Une évaluation unique : l'évaluation de l'aide à l'autonomie doit être faite par un comité d'évaluation représentant le social, le médico-social et le sanitaire. Une grille d'évaluation doit permettre le suivi de l'évolution de la situation des personnes. Cette grille doit être identique sur tout le territoire.



3 La construction d'Ehpad publics qui permettrait d'offrir des places disponibles face aux établissements privés obsédés par le profit.

4 Des personnels bien traités, qualifiés, correctement rémunérés et en nombre suffisant pour prendre en charge, humainement, nos parents âgés.

5 Un grand Service public d'aide à la personne : il répondrait à des besoins vitaux et assurerait l'égalité de traitement, la pérennité des soins et leur qualité dans les Ehpad ou à domicile, avec des financements permettant de résoudre, entre autres, les questions d'accessibilité et d'adaptation du logement qui entraînent bien souvent l'entrée en établissement spécialisé.

6 Une prévention qui réduit la perte d'autonomie, y compris chez les personnes âgées.

POUR CELA, IL FAUT :

1 Modifier le mode de calcul des cotisations patronales. Nous proposons un nouveau mode de calcul fondé sur la modulation des cotisations

patronales, tenant compte à la fois de la part des salaires dans les richesses créées et les comportements des entreprises en matière de création d'emplois : les entreprises qui créent des emplois cotiseraient proportionnellement moins que celles qui en détruisent.

2 Créer une contribution sociale sur les revenus des placements financiers qui présenterait, en outre, l'avantage de taxer les bénéfices des entreprises qui délocalisent.

3 Mettre en extinction les exonérations de cotisations.

4 Asséoir les cotisations sociales sur l'ensemble de la rémunération des salariés, y compris l'épargne salariale et les primes des fonctionnaires.

5 Créer un fonds de garantie des cotisations, financé par une surcotisation aux cotisations patronales, qui permettra de prendre en charge les impayés de cotisations qui représentent une perte annuelle de plusieurs milliards d'euros pour la Sécurité sociale

6 Accélérer le règlement des dettes de l'État dues à la Sécurité sociale.

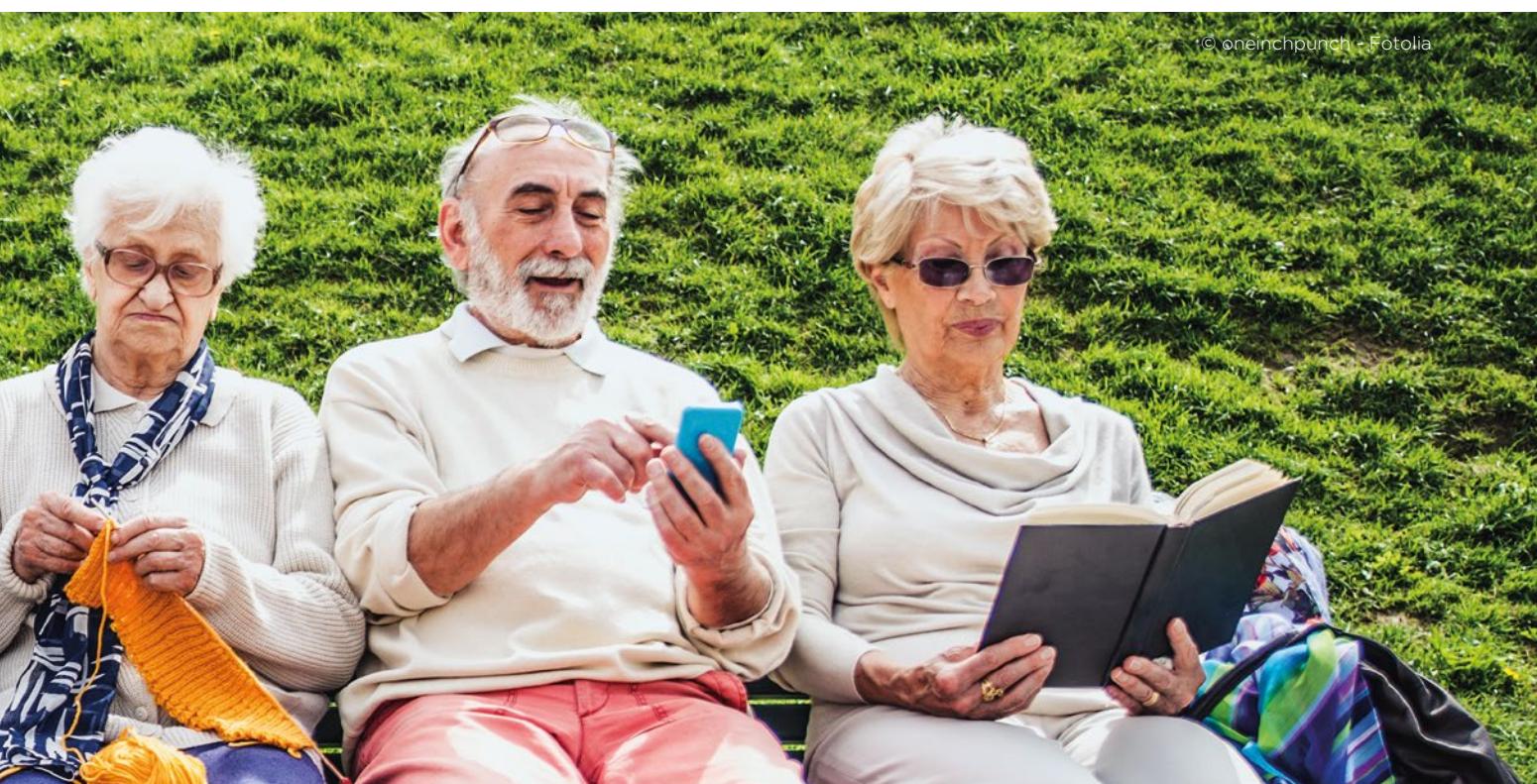
7 Que cesse le pillage de l'épargne populaire.

8 Une prise en charge par la Sécurité sociale de la perte d'autonomie.

9 Que les calculs des tarifs à charge des résidents des Ehpad intègrent pour la personne et éventuellement son conjoint un « reste à vivre » qui leur permette de vivre décemment.

La question de la tarification de l'hébergement, qui intègre les amortissements, alors qu'ils sont à la charge des collectivités pour les autres équipements collectifs, pèse lourdement dans les budgets des retraités et de leurs familles. C'est pourquoi nous voulons que les amortissements ne soient pas retenus pour le calcul du tarif hébergement mais supportés par la collectivité. Actifs ou retraités, pour la prise en compte de nos besoins, restons mobilisés.

© oneinchpunch - Fotolia



Le droit aux vacances pour tous n'est pas une utopie !

L'idée de vacances payées émerge dans les années 1920. En 1926, le congrès de la CGT revendique le droit à des congés payés. Cette idée de mériter d'être « payé à ne rien faire » comme le bonheur d'accéder aux loisirs, est une idée neuve ! Droits nouveaux et mentalités nouvelles vont de pair.

DU FRONT POPULAIRE À AUJOURD'HUI, L'HISTOIRE DES CONGÉS ET DES VACANCES EST LONGUE.

Le 3 mai 1936, le Front populaire gagne les élections et provoque un élan de revendications chez les travailleurs. Mouvements de grèves, occupations des usines : plus de 2 millions de travailleurs revendentiquent de meilleures conditions de travail. La France est paralysée et le patronat est dans l'obligation d'ouvrir des négociations.

En juin 1936, sont officiellement signés les accords dits de Matignon, entre le

Président du Conseil, Léon Blum, la Confédération générale du patronat français et la CGT. Ces accords prévoient la généralisation des conventions collectives, la création des délégués du personnel, et une augmentation de 12 % des salaires. Seront également signés la semaine des 40 heures et l'octroi de deux semaines de congés payés qui permettront dès l'été 1936 de partir en vacances.

Vingt ans plus tard en 1956, le cabinet de Guy Mollet fait adopter une troisième semaine de congés payés obligatoire. En 1969, est octroyée la quatrième semaine et c'est en 1982 que le temps des congés payés est fixé à cinq semaines.

MAIS AUJOURD'HUI, OÙ EN EST LE DROIT AUX VACANCES POUR TOUS ?

La CGT propose dans ses repères revendicatifs « de faire du droit aux vacances pour tous, un droit au même titre que celui du travail, à la santé, à l'éducation, au logement... ». Sachant qu'une famille sur deux et un enfant sur trois ne partent

jamais en vacances, nous devons collectivement mettre tout en oeuvre pour permettre à tous de partir, s'aérer, aller à la rencontre d'autres horizons et d'autres cultures. Cela peut passer par la promotion des structures du tourisme social dont l'objectif est « de permettre à chacun de partir en vacances dans de bonnes conditions pour tous, sans exclusion que ce soit par manque d'argent ou par manque de mobilité ».

A Bercy, l'association Epaf (Éducation Plein air Finances) qui gère les centres de vacances du ministère, va faire l'objet d'un audit site par site, afin de déterminer si les résidences sont « rentables » ou pas ! On est donc loin de nos orientations.

Mais il n'est pas question pour la fédération des Finances CGT de brader ce patrimoine, même si nous n'en sommes pas propriétaires. Il faudra continuer à se battre pour conserver ces acquis et faire vivre les congés payés pour lesquels nos ainés se sont mobilisés.



Mai 1968, les Finances aussi !

Aux Finances, comme ailleurs, la lutte commence en 1967 et se prolonge jusqu' dans les années 1970. Mai 1968 se caractérise par une grève qui se généralise à l'ensemble des secteurs de la société, et bien sûr aux Finances.

Dès le 13 décembre 1967, journée d'action interprofessionnelle, les personnels du ministère des finances (CGT et CFDT) et de la banque de France manifestent en nombre. Au début de l'année 1968, au Trésor, un accord CGT, CFDT et FO trace les perspectives de luttes communes contre la « réforme du réseau » qui prévoit la suppression de nombreux postes comptables. Le même type de réforme voit le jour à la Banque de France et sera abandonné grâce à la mobilisation. Quelques semaines plus tard, une grève administrative massive aux impôts de 33 jours se solde, après

vingt ans de confrontations, par une victoire. Les douaniers ne sont pas en reste avec la décision de ceux de Rouen d'opérer pour la grève avec occupation, suivis par Lyon, Chalon, Le Havre... La généralisation aboutira à ce que les deux tiers de la corporation soit en grève. Dans le même temps, la fédération des Finances organise à Vincennes sa première conférence nationale des jeunes des Finances qui accueillera des représentants de toute la France afin de préparer le festival CGT de la jeunesse prévu les 17, 18 et 19 mai.

Les luttes qui se multiplient obligent, pour la première fois depuis 1954, le gou-

vernemment à autoriser une manifestation le 1er mai à Paris, à l'appel de la CGT. La journée du 20 mai, de nombreux services arrêtent le travail : Paierie de la Seine, Recette des Finances, puis toute l'administration du Trésor, la Caisse des dépôts et consignations, les Contributions indirectes, la Banque de France, l'Imprimerie nationale, le ministère des Finances...

Anecdote savoureuse : alors que le pays souffrait de pénurie d'essence, le comité intersyndical de grève de la Banque de France avait

réquisitionné le poste à essence de la rue du Colonel Driant afin de privilégier en carburant les travailleurs en lutte !

Les résultats sont au rendez-vous avec : une augmentation des rémunérations de plus de 13 % et même 20 % pour certaines catégories C, l'augmentation des indemnités, une baisse de la durée hebdomadaire de travail, trois jours de congés supplémentaires (deux à la Banque de France), la semaine de 5 jours, la création de l'action sociale interministérielle en 1970, des titularisations massives les années suivantes...

Ce conflit a également démontré que de grandes luttes solidaires et confédérées permettent de très grandes avancées revendicatives. Il a aussi rappelé que le capital et le patronat ne renoncent jamais et tentent de reprendre tout ou partie de ce qu'ils ont concédé. Ainsi, rien n'est jamais fini et... tout recommence ! —

ALLER PLUS LOIN :

- ➡ *Le syndicalisme des indirectes de 1903 à 1968 (2 tomes)*, André Narritsens
- ➡ *Le blogue de René Bidouze, secrétaire général de la fédération des finances de 1963 à 1970*
<http://renebidouze.over-blog.fr>



Le numéro spécial de la NVO « Comprendre 1968, agir en 2018 » est disponible dans la boutique : boutique.nvo.fr au tarif de 9,90 €



**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.**

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

**Assurances
Banque
Santé**
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.
Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).